

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 22 Novembre 2021

Présent : M. GILLES (Président), Mme GUEGAN, Mme MACARIO M. BARRERA

SECTEUR COUPE

Le match de coupe Roumagoux N° 24165638 **ROGNONAS / AUREILLE** arrêté le 11/11/2021 donné à rejouer par la CSR devra se jouer impérativement en semaine avant le 24/12

SECTEUR CHAMPIONNAT

NOTE A ARC CAVAILLON : Il est impossible de donner une suite favorable à vos demandes d'inversion. Il vous faudra trouver un terrain de repli (ART11 Règlement championnat seniors). En cas d'inversion vous auriez 4 déplacements successifs les 5/12, 12/12, 19/12 et 09/01.

D2

Le match N°23816532 : **AVIGNON AC / PIOLENC AS** du 28/11 se jouera Stade Dulcy à 17H00

D3

Le match N°23817466 : **ORANGE FC / VENTOUX SUD** remis le 21/11 devra se jouer en semaine avant le 24/12

D4

Le match N°24046195 : **AVIGNON AC / PAYS D'APT** du 28/11 se jouera Stade honneur Pierre Baizet à 13H00

ORANGE FC 3 déclare Forfait Général en Poule C